ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prime herbagère agro-environnementale

Question écrite n° 109476

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le financement de la future grande mesure herbe nationale. Les chiffres annoncés suscitent l'inquiétude des organisations professionnelles. Il désire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les crédits prévus pour le financement de la future mesure herbagère nationale, qui s'élèvent à 260 millions d'euros par an en régime de croisière, correspondent précisément au renouvellement des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) herbagers qui s'étaient engagés dans une démarche de gestion extensive de l'herbe dès 1998 (voire dès 1993 pour certains d'entre eux), au travers de la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs (PMSEE), ainsi qu'au renouvellement des CTE des exploitations ovines et des engagements actuels pris dans le cadre du dispositif de la prime herbagère agro-environnementale (PHAE). Ce chiffre est très sensiblement supérieur au montant payé précédemment au titre de l'ancienne PMSEE, alors que le nombre de bénéficiaires a baissé depuis cette période, ce qui traduit l'engagement fort du Gouvernement en faveur d'une gestion agro-environnementale des surfaces en herbe.

Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 109476
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11468
Réponse publiée le : 23 janvier 2007, page 774